Participations Résidence Autonomie RENARDI Envoyé en préfecture le 19/01/2023

A COMPTER DU 1er JANVIER 2023 **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2023** Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID: 086-268600046-20230118-CS23XXPADL0018A-DE

		Accueil Temporaire / jour		Accueil Permanent			
		Temporaire	Famille	Résidents présents à compter du 1 ^{er} juillet 2019			
		Par Personne	La nuitée	T1 bis (33 m²)		T2 (42 m²)	
				Personne seule	Couple	Personne seule	Couple
Loyer	En Euros	18,16 €	28,00 €	397,60 €	397,60 €	508,02 €	508,02 €
	ancien	17,53 €	27,00 €	383,78 €	383,78 €	490,37 €	490,37 €
Charges	En Euros	-	-	198,00 €	198,00 €	228,00 €	252,00 €
	ancien	-	-	173,00 €	198,00 €	203,00 €	234,00 €
*Prestation Prévention Autonomie	Augmentation 5,14%	6,10 €	-	182,89 €	217,73 €	182,89 €	217,73 €
	ancien	5,80 €	-	173,95 €	207,09 €	173,95 €	207,09 €
S/Total	En Euros	24,26 €	28,00 €	778,49 €	813,33 €	918,91 €	977,75 €
	ancien	23,33 €	27,00 €	730,73 €	788,87 €	867,32 €	931,46 €
Restauration	En Euros ancien	Délibération Repas	10,86 € 10,15 €	Délibération Repas	Délibération Repas	Délibération Repas	Délibération Repas
Total		24,26 €	38,86 €	778,49 €	813,33 €	918,91 €	977,75 €

Une étude personnalisée pourra être demandée à une assistante de service social du CCAS pour les revenus les plus faibles.

^{*}La prestation Prévention Autonomie est éligible au crédit d'impôt à 50 %.